

Procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du Mercredi 8 Avril 2026 à 16h00

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à seize heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie).

Les convocations individuelles, signées par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, en sa qualité de Présidente sortante, accompagnées :

- de l'ordre du jour de la séance
- d'une note de synthèse et de ses annexes
- d'une fiche de renseignement sur le traitement des données personnelles
- d'un formulaire sur l'autorisation d'utilisation du droit à l'image
- de la décision de la Présidente n°DP-2026-3 du 13 mars 2026
- du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire 5 mars 2026

ont été transmises aux conseillers communautaires titulaires et suppléants par voies dématérialisées et par courrier postal le 2 avril 2026, conformément aux dispositions des articles L2121-10 et L2121-12 (applicables à l'EPCI en vertu des dispositions de l'article L5211-1 du même code).

En date du 2 avril 2026, l'ensemble des documents relatifs à la séance ont également été transmis, par voie dématérialisée, aux conseillers municipaux des communes membres afin de respecter les obligations légales mentionnées à l'article L5211-40-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le 2 avril 2026, les convocations des conseillers communautaires et suppléants, ainsi que l'ordre du jour ont été :

- transmis par mail aux mairies des communes membres pour information au public.
- publiés à destination du public sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau www.vireaunoireau.fr, rubriques « actualités » et « agenda »
- affichés au public au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau (20 rue d'Aignaux-Vire-14500 VIRE NORMANDIE),
- transmis à la presse locale pour publication à destination du public.

1. Ouverture de séance / Installation des conseillers communautaires

La séance est ouverte à 16h03, sous la présidence de Mme Nicole DESMOTTES, doyenne d'âge des membres de l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions de l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Mme la doyenne d'âge procède à l'appel nominal et constate l'état des présences des membres du Conseil Communautaire.

Etat de présence des conseillers communautaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Hervé PONDEMER		
Mme Valérie CATHERINE			Mme Vanessa LARCHER		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE			M. Sylvain DELANGE		
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER	X				
LA VILLETTE					
M. Arnaud BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
Mme Vanessa LARCHER	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Anthony LEROYER	X				
NOUES-DE-SIENNE					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOUT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Serge PELLERIN			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI	X				
M. Frédéric TREFEU	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VALDALLIERE

M. Frédéric BROGNIART*	X				
Mme Noëlle BRU	X				
M. Romain LE MOAL	X				
M. Patrice LEPAINTEUR	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Mathilde SOINARD	X				

VIRE NORMANDIE

M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Marie-Line GUEDJ	X				
M. Sébastien LEBRUN	X				
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE	X				
M. Patrice MARCHAND	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER**			Mme Martine ROBBES		
M. Régis PICOT***	X				
M. Alexandre PORÉE****			Mme Hélène LEPRINCE		
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD			M. Pascal MARTIN		

TOTAL	48	0	7	0	0
Nombre de Membres en exercice			55		
Nombre de conseillers présents			48		
Quorum			28		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			55		

Ordre du jour

Installation des conseillers communautaires		
Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2026		
Communication des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire au Président conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : n°DP-2026-3 du 13 mars 2026		
		Elus référents
Election des membres du Bureau communautaire		
D2026-4-3-1	Election du Président de l'Intercom de la Vire au Noireau	Mme/M. la/le doyen(ne) d'âge
D2026-4-3-2	Détermination de la composition du Bureau communautaire (nombre de vice-présidents et éventuels autres membres)	Mme/M. la/le Président(e)
D2026-4-3-3	Election des vice-présidents et des éventuels autres membres du Bureau communautaire	
D2026-4-3-4	Charte de l'élu local	
D2026-4-3-5	Indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des éventuels autres membres du Bureau communautaire ou conseillers délégués	
D2026-4-3-6	Création des commissions thématiques	

2. Quorum

Mme la doyenne d'âge indique que le conseil communautaire ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint (plus de la moitié des membres en exercice présents). Le quorum est apprécié en fonction du nombre « des seuls conseillers présents », les élus représentés par procuration ne comptent pas pour apprécier le quorum.

Mme la doyenne d'âge dénombre **48 conseillers présents à l'ouverture de séance** et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du même code, est remplie. La séance peut valablement se tenir.

3. Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Mme la doyenne d'âge invite le Conseil Communautaire à désigner un(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, applicable à l'EPCI conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du même code

Mme Roselyne DUBOURGUAIS s'est portée candidate pour assumer la fonction de secrétaire de séance.

4. Modalités d'organisation de la séance

S'agissant des modalités pratiques d'organisation :

- Les conseillers communautaires ont été invités à assister à la séance en présentiel et ce en raison des opérations d'élection du Président et des Vice-présidents et autres membres qui doivent se dérouler par votes à bulletins secrets.
- Le lieu choisi pour la tenue de la réunion, la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours, permet le respect du principe de neutralité et de publicité de la séance.
- Afin de faciliter les opérations de vote liées aux élections, les conseillers communautaires ont été placés par ordre alphabétique.

5. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Mme la doyenne d'âge soumet à l'assemblée délibérante la validation de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 5 mars 2026 qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance, et ce en vertu des dispositions de l'article L2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI par renvoi de l'article L5211-1 du même code.

Il est précisé que par mail en date du 18 mars 2026, les conseillers communautaires du précédent mandat ont été sollicités pour émettre leurs remarques ou observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Aucune remarque ou observation n'a été émise sur sa rédaction.

Les conseillers communautaires n'émettent aucune observation ni remarque concernant la rédaction de ce procès-verbal et approuvent ainsi, à l'unanimité, sa rédaction.

6. Communication des décisions prises par délégation de l'organe délibérant au Président de l'Intercom

En application des dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, Mme la doyenne d'âge informe les conseillers communautaires des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire au Président de l'Intercom de la Vire au Noireau lors du précédent mandat, après le Conseil Communautaire du 5 mars 2026 et avant la période de gestion des affaires courantes :

Numéro des décisions	Objet
n°DP-2026-3 du 13 mars 2026	Atelier Robert de Mortain (Condé-en-Normandie) – Location au bénéfice de la SARL Normandie Impression 3D de l'atelier-relais

Les conseillers communautaires ont été destinataires d'une copie de cette décision qui leur a été transmise avec la convocation de la présente séance.

La séance se poursuit par l'examen des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

Relevé des décisions et transcription des débats

D2026-4-3-1 à D2026-4-3-4 :

- Election du Président de l'Intercom de la Vire au Noireau
- Détermination de la composition du Bureau communautaire (nombre de vice-présidents et éventuels autres membres)
- Election des vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire
- Charte de l'élu local

Les conseillers communautaires sont invités à se reporter au procès-verbal des élections de la Présidente et des membres du Bureau (Vice-Présidents et autres membres) qui est joint en annexe.

D2026-4-3-5 : Indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau communautaire

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser la mise en place des indemnités de fonction suivantes :

- Pour le Président, déroger au versement de l'indemnité maximale et d'appliquer le taux de 51 % de l'indice 1027.
- Pour les Vice-présidents : 22 % de l'indice 1027.
- Pour les conseillers communautaires délégués, membres du bureau : 6 % de l'indice 1027.
- De prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté de communes pour l'exercice en cours et les exercices à venir.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	54	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2026-4-3-6 : Création des commissions thématiques

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de créer les commissions thématiques de l'Intercom de la Vire au Noireau et d'en définir la composition.

Nombre de Commission thématiques créées par le Conseil Communautaire :	7 commissions
Périmètre thématique des commissions créées par le Conseil Communautaire :	<ol style="list-style-type: none">1. Finances, Ressources Humaines et Moyens Généraux2. Déchets et Economie Circulaire3. Transition Energétique, Agriculture et Mobilité4. Aménagement de l'espace : Urbanisme, Habitat et Accueil des Gens du Voyage5. Développement Economique (Industrie, commerce, artisanat, tourisme)6. Santé et Enseignement Supérieur7. Cycles de l'Eau

Nombre de membres par commission thématique :	20 membres (4 membres par pôle géographique) soit : ➤ 4 membres pour le pôle géographique condéen, dont 2 membres issus de la commune de Condé-en-Normandie et 2 membres issus des autres communes du pôle. ➤ 4 membres pour le pôle géographique séverin dont 2 membres issus de la commune de Noues-de-Sienne et 2 membres issus des autres communes du pôle. ➤ 4 membres pour le pôle géographique de Souleuvre-en-Bocage ➤ 4 membres pour le pôle géographique de Valdallière ➤ 4 membres pour le pôle géographique de Vire Normandie
Les conseillers municipaux des communes peuvent-ils siéger dans les commissions thématiques ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les propositions de candidature des membres appelés à siéger au sein des commissions thématiques de l'Intercom seront transmises par les communes membres avant la prochaine séance du Conseil Communautaire.	
Le règlement intérieur de l'Intercom de la Vire au Noireau déterminera les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ensemble des commissions	

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	54	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

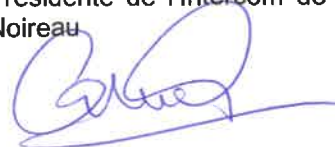
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Il est 21h20, je proclame la clôture de la présente séance du Conseil communautaire. Je vous remercie pour votre présence à cette séance. Je remercie également les équipes administratives de l'Intercom pour avoir œuvré à son organisation. Je vous souhaite une bonne soirée et un bon retour chez vous. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20.

Signatures de
Mme Roselyne DUBOURGUAIS
 Secrétaire de séance




Signature de
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
 Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Date de publication (mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> ; rubrique des « actes administratifs ») : 1 2 0 5 2 6

Le présent procès-verbal est consigné au registre.

Les délibérations y afférentes peuvent être consultées :

- sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr/> (rubrique « Actes administratifs »)
- au siège administratif de la Communauté de Communes Intercom de la vire au Noireau - 20, Rue d'Aignaux – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE aux jours et horaires d'ouverture au public.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
 174.200068795-20260408-D2026-4-3-184-AU
 Réception par le préfet : 09/04/2026
 Publication : 09/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU



PROCES VERBAL

de la séance du Mercredi 8 Avril 2026 à 16h00
 Installation des membres du Conseil Communautaire

du/de la Président(e), des Vice-Présidents et des éventuels autres membres

- Conformément :
- à l'arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des conseillers communautaires de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau en date du 19 octobre 2025,
 - aux élections municipales s'étant déroulées les 15 et 22 mars 2026
 - aux dispositions de l'article L5211-8 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
 - aux dispositions des articles L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu des dispositions de l'article L5211-2 du même code) ;
 - aux dispositions des articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu des dispositions de l'article L5211-1 du même code) ;
- les conseillers communautaires composant le Conseil Communautaire de « l'intercom de la Vire au Noireau », au nombre de 55 membres, seront appelés à se réunir dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Rouillours – 120 rue Richard de Rollos à Vire - 14500 VIRE NORMANDIE, sur convocation faite par courrier postal et par mail qui leur a été régulièrement adressée le 2 avril 2026.

- Les convocations individuelles, signées par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, en sa qualité de Présidente sortante, accompagnées :
- de l'ordre du jour de la séance
 - d'une note de synthèse et de ses annexes
 - d'une fiche de renseignement sur le traitement des données personnelles
 - d'un formulaire sur l'autorisation d'utilisation du droit à l'image
 - de la décision de la Présidente n°DP-2026-3 du 13 mars 2026
 - du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire 5 mars 2026
- ont été transmises aux conseillers communautaires titulaires et suppléants par voles dématérialisées et par courrier postal le 2 avril 2026, conformément aux dispositions des articles L2121-10 et L2121-12 (applicables à l'EPCI) en vertu des dispositions de l'article L5211-1 du même code).
- En date du 2 avril 2026, l'ensemble des documents relatifs à la séance ont également été transmis, par voie dématérialisée, aux conseillers municipaux des communes membres afin de respecter les obligations légales mentionnées à l'article L5211-40-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le 2 avril 2026, les convocations des conseillers communautaires et suppléants, ainsi que l'ordre du jour ont été :

- transmis par mail aux maires des communes membres pour information au public.
- publiés à destination du public sur le site internet de l'intercom de la Vire au Noireau www.vireau-noireau.fr, rubriques « actualités » et « agenda »
- affichés au public au siège de l'intercom de la Vire au Noireau (20 rue d'Aigaux-Vire-14500 VIRE NORMANDIE),
- transmis à la presse locale pour publication à destination du public.

1. Ouverture de séance / Installation des conseillers communautaires

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Nicole DESMOTTES, doyenne d'âge des membres de l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions de l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à 16h03.
 Mme la doyenne d'âge procède à l'appel nominal et constate l'état des présences des membres du Conseil Communautaire.

Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-4)	Excusés		N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir
			*A donné pouvoir à : (article L. 5211-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	Absents	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT					
Mme Valérie CATHERINE				M. Hervé PONDEMER	
M. Sylvain DELANGE	X			Mme Vanessa LARCHER	
Mme Pierrette MAURICE				M. Sylvain DELANGE	
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER	X				
LA VILLETTE					
M. Arnaud BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémie MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gisèle MARIE	X				
SAINTE-DENIS-DE-MERE					
Mme Vanessa LARCHER	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOUILLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Anthony LEROYER	X				
NOUES-DE-SIENNE					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOUT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINTE-AUBIN-DES-BOIS					
M. Sergio PELLERIN				M. Denis JOUAULT	
SAINTE-MARIE-OUTRE-LEAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULLEVRE-EN-BOCAGE					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELICQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVEY	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI	X				
M. Frédéric TREFEU	X				

Noms des Conseillers	Excusés		N'étant ni représenté par un suppléant est/ou n'ayant pas donné pouvoir
	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L.5211-6)	* A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CCCT)	
Présents			Absents
VALDALLIERE			
M. Frédéric BROGNIART*			
Mme Noëlle BRU	X		
M. Romain LE MOAL	X		
M. Patrice LEPAINTEUR	X		
M. Patrick POUPION	X		
Mme Mathilde SOINARD	X		
VIRE NORMANDIE			
M. Lucien BAZIN	X		
Mme Marie-Arène CORDIER	X		
M. Eddy COUTARD	X		
Mme Nicole DESMOTTES	X		
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X		
Mme Maryse DUVAUX	X		
M. Corentin GOETHALS	X		
Mme Marie-Line GUEDJ	X		
M. Sébastien LEBRUN	X		
M. Michel LELARGE	X		
Mme Hélène LEPRINCE	X		
M. Patrice MARCHAND	X		
M. Pascal MARTIN	X		
Mme Valérie OLLIVIER**	X		
M. Régis PICOT***	X		
M. Alexandre PORÉE****	X		
Mme Martine ROBBES	X		
M. Jacques SALLARD	X		
TOTAL	48	0	7
Nombre de Membres en exercice	55		
Nombre de conseillers présents	48		
Quorum	28		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	55		

*M. Frédéric BROGNIART a quitté la séance à 20h27, après l'élection du 4^{ème} autre membre du Bureau communal. Il a donné pouvoir à M. Lucien BAZIN pour voter en son lieu et place jusqu'à la fin de la séance.

**Mme Valérie OLLIVIER est arrivée à 17h01, après l'élection du Président de l'intercom de la Vire au Noireau. Elle avait donné pouvoir de voter en son lieu et place à Mme Martine ROBBES de l'ouverture de la séance jusqu'à son arrivée.

***M. Régis PICOT a quitté la séance à 19h45, après l'élection du 1^{er} Vice-Président.

****M. Alexandre PORÉE est arrivé à 18h26, après l'élection du 5^{ème} Vice-Président. Il avait donné pouvoir de voter en son lieu et place à Mme Hélène LEPRINCE de l'ouverture de la séance jusqu'à son arrivée.

Le Conseil communal de l'intercom de la Vire au Noireau est réputé complet pour cette séance.

Par ailleurs, Mme la doyenne d'âge rappelle que pour les communes ne disposant que d'un seul siège au Conseil communal, la Loi prévoit que les élus titulaires peuvent être représentés par leurs délégués suppléants qui siègent au conseil avec voix délibérative (article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales) et fait état de la liste des conseillers suppléants.

Commune (Par pôle géographique et par ordre alphabétique)	Nombre de sièges de conseillers communaux suppléants	Conseillers Suppléants Prénom – NOM (Ordre alphabétique)
LA VILLETTE	1	Mme Anne-Marie RANSON
PERIGNY	1	M. Olivier DUCHATELIER
PONTECOULANT	1	Mme Ingrid LEGRUSLEY
SANT-DENIS-DE-MIERE	1	M. Gervais BALLUAIS
TERRES-DE-DRUAINE	1	M. Régis LEROUX
Pôle de Saint-Sever		
BEAUMESNIL	1	M. Bernard CLOUARD
CAMPAGNOLLES	1	M. Christophe DESMOTTES
LANDELLES-ET-COUPIGNY	1	M. Pascal DEBROIZE
LE MESNIL-ROBERT	1	Mme Valérie VIVE
PONT-BELLANGER	1	Mme Martine TREMPU
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU	1	Mme Anita GUILLOUET
	1	M. Samuel ENGUEHARD

2. Quorum

Mme la doyenne d'âge indique que le conseil communautaire ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint (plus de la moitié des membres en exercice présents). Le quorum est apprécié en fonction du nombre « des seuls conseillers présents », les élus représentés par procuration ne comptent pas pour apprécier le quorum.

Mme la doyenne d'âge dénombre **48 conseillers présents à l'ouverture de séance** et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT, applicable à l'EPCI conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du même code, est remplie. La séance peut valablement se tenir.

3. Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Mme la doyenne d'âge invite le Conseil Communautaire à désigner un(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, applicable à l'EPCI conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du même code

Mme Roselyne DUBOURGUAIS s'est portée candidate pour assumer la fonction de secrétaire de séance.

4. Modalités d'organisation de la séance

S'agissant des modalités pratiques d'organisation :

- Les conseillers communautaires ont été invités à assister à la séance en présentiel et ce en raison des opérations d'élection du Président et des Vice-présidents et autres membres qui doivent se dérouler par votes à bulletins secrets.
- Le lieu choisi pour la tenue de la réunion, la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours, permet le respect du principe de neutralité et de publicité de la séance.
- Afin de faciliter les opérations de vote liées aux élections, les conseillers communautaires ont été placés par ordre alphabétique.

5. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Mme la doyenne d'âge soumet à l'assemblée délibérante la validation de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 5 mars 2026 qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance, et ce en vertu des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable à l'EPCI par renvoi de l'article L5211-4 du même code.

Il est précisé que par mail en date du 18 mars 2026, les conseillers communautaires du précédent mandat ont été sollicités pour émettre leurs remarques ou observations sur la rédaction de ce procès-verbal. Aucune remarque ou observation n'a été émise sur sa rédaction.

Les conseillers communautaires n'émettent aucune observation ni remarque concernant la rédaction de ce procès-verbal et approuvent ainsi, à l'unanimité, sa rédaction.

6. Communication des décisions prises par délégation de l'organe délibérant au Président de l'intercom

En application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme la doyenne d'âge informe les conseillers communautaires des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire au Président de l'intercom de la Vire au Noireau lors du précédent mandat, après le Conseil Communautaire du 5 mars 2026 et avant la période de gestion des affaires courantes :

Numéro des décisions	Objet
n°DP-2026-3 du 13 mars 2026	Atelier Robert de Mortain (Condé-en-Normandie) – Location au bénéfice de la SARL Normandie Impression 3D de l'atelier-relais

Les conseillers communautaires ont été destinataires d'une copie de cette décision qui leur a été transmise avec la convocation de la présente séance.

7. Modalités d'organisation des opérations de vote pour les élections

Afin d'encadrer les opérations de vote pour les élections à intervenir, il convient de nommer des assesseurs. Mme la doyenne d'âge propose au Conseil Communautaire de nommer 4 assesseurs.

Se portent candidats à la fonction d'assesseur, les conseillers communautaires suivants :

- Mme Maryse DUVAUX
- M. Michel LELARGE
- Mme Marie-Line LEVALLOIS
- Mme Caroline TORTORICI

Mme la doyenne d'âge propose aux conseillers communautaires d'approuver les modalités d'organisation liées au déroulement des opérations de vote ci-après mentionnées :

- un bulletin vierge sera remis à chaque conseiller communautaire avec une enveloppe, à cette occasion le conseiller communautaire devra signaler auprès des assesseurs être porteur d'un pouvoir le cas échéant,
- les conseillers communautaires pourront choisir de se rendre aux isolets installés dans la salle pour les élections,
- les conseillers communautaires viendront déposer leur bulletin dans l'urne, à la table des assesseurs, et signeront la feuille d'émargement prévue à cet effet,
- les assesseurs constateront que le conseiller a déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne. Il conviendra que le conseiller porteur d'un pouvoir en informe les assesseurs au moment du passage de l'urne,
- le nombre éventuel des conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote est enregistré au procès-verbal,
- après le vote du dernier conseiller, les assesseurs procéderont immédiatement au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins qui ont été déclarés blancs ou nuls par les assesseurs (sur la base de l'article L. 66 du code électoral) ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés et sont signés par les assesseurs. Ils seront annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.
- Le secrétaire de séance sera chargé de compléter le procès-verbal d'élection.

Mme la doyenne d'âge demande s'il y a des remarques et des observations concernant les modalités pratiques d'organisation telles qu'évoquées ci-dessus.

Les conseillers communautaires n'émettent aucune observation ni remarque.

Mme la doyenne d'âge indique que ces modalités sont ainsi adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil communautaire.

Mme la doyenne d'âge invite ensuite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président de l'intercom de la Vire au Noireau.

D2026-4-3-1 : Election du Président de l'intercom de la Vire au Noireau

Mme la doyenne d'âge rappelle que conformément aux dispositions des articles L2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale en vertu des articles L.521-1-2 et L521-1-10 du même code), le Président est élu parmi les membres du Conseil Communautaire au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme la doyenne d'âge rappelle également que conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat (CE n°494128 du 18 novembre 2024), aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu Président. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du Conseil Communautaire.

Mme la doyenne d'âge demande aux conseillers communautaires, candidats au poste de Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- > Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
- > M. Eddy COUTARD

• **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	55
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	1
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	1
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	53
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+0)]	27
f) Majorité absolue	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. COUTARD Eddy	3	Trois
Mme GOURNEY-LECONTE Catherine	49	Quarante-neuf
M. MARTIN Pascal	1	Un

• **Proclamation de l'élection du Président**

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE est proclamée **Présidente** de l'intercom de la Vire au Noireau, et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Conformément à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme la Présidente, nouvellement élue, prend la présidence de la séance et poursuit l'ordre du jour.

D2024-1-1-2 : Détermination de la composition du Bureau (nombre de vice-présidents et des autres membres)

Mme la Présidente rappelle les dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipulent que le Bureau de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale est composé :

- du Président,
- d'un ou plusieurs Vice-présidents,
- et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Toutefois, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application du paragraphe précédent, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Il y a également la possibilité de prévoir d'autres membres : leur nombre n'est pas limité par la loi. Ces membres du bureau n'acquerront la qualité de « conseillers délégués » que s'ils bénéficient ensuite d'une délégation de fonction par le Président (cette décision relève de sa seule appréciation)

Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. De l'approbation du compte financier unique ;
3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5. De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. De la délégation de la gestion d'un service public ;
7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

> **Composition du Bureau communautaire**

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précitées et compte-tenu de l'effectif du Conseil Communautaire lequel comprend 55 sièges, le nombre de postes de Vice-Présidents peut être porté à 11 (20%) de l'effectif de l'organe délibérant ou jusqu'à 15.

Mme la Présidente propose au Conseil Communautaire de délibérer pour fixer le nombre des Vice-Présidents et des éventuels autres membres à :

- 11 Vice-Présidents
- 6 autres membres du Bureau

Main levée	Public		Secret :		
	A la demande du quart des membres présents	<input checked="" type="checkbox"/>	A la demande du tiers des membres présents	<input type="checkbox"/>	
Votes :					
Dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI par renvoi de l'article L5211-1					
Résultat du vote					
Pour :	55	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2024-1-1-3 : Election des vice-présidents et des autres membres du Bureau

Mme Valérie OLLIVIER est arrivée après l'élection du Président de l'Intercom de la Vire au Noireau.

a. Election des Vice-présidents

Mme la Présidente indique aux conseillers communautaires que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (article L.2122-7 du Code Générale des Collectivités Territoriales applicable à l'Établissement Public de Coopération Intercommunal conformément aux dispositions prévues aux articles L.5211-2 et L.5211-10 du même code).

L'élection se déroule au scrutin uninominal secret à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du Conseil Communautaire.

Les élections se déroulent successivement, dans l'ordre de leur rang.

Mme la Présidente invite ensuite le conseil communautaire à procéder à l'élection des Vice-présidents.

➤ **Election du 1^{er} Vice-président**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 1^{er} Vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- **M. Pascal MARTIN**

- **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	55
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	1
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	0
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	54
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	28
f) Majorité absolue	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BAZIN Lucien	1	Un
Mme LARCHER Vanessa	1	Un
M. MARCHAND Patrice	1	Un
M. MARTIN Pascal	51	Cinquante et Un

- **Proclamation de l'élection du 1^{er} Vice-président**

M. Pascal MARTIN est proclamé 1^{er} Vice-président et est immédiatement installé.

➤ **Election du 2^{ème} Vice-président**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 2^{ème} Vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- **M. Régis DELIQUAIRE**

- **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	55
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	2
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	1
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	52
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	27
f) Majorité absolue	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DELIQUAIRE Régis	52	Cinquante-deux

- **Proclamation de l'élection du 2^{ème} Vice-président**

M. Régis DELIQUAIRE est proclamé 2^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

➤ **Election du 3^{ème} Vice-président**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 3^{ème} Vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- M. Sylvain DELANGE

- **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	55
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	1
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	3
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	51
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	26
f) Majorité absolue	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DELANGE Sylvain	51	Cinquante et Un

- **Proclamation de l'élection du 3^{ème} Vice-président**

M. Sylvain DELANGE est proclamé 3^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

➤ **Election du 4^{ème} Vice-président**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 4^{ème} Vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- M. Patrice LEPAINTEUR

- **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	55
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	2
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	2
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	51
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	26
f) Majorité absolue	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. LEPAINTEUR Patrice	51	Cinquante et Un

- **Proclamation de l'élection du 4^{ème} Vice-président**

M. Patrice LEPAINTEUR est proclamé 4^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

➤ **Election du 5^{ème} Vice-président**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 5^{ème} Vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- **M. Sylvain LEROYER**

- **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	55
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	1
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	3
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	51
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	26
f) Majorité absolue	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. JEANNEAU Olivier	1	Un
M. LEROYER Sylvain	50	Cinquante

- **Proclamation de l'élection du 5^{ème} Vice-président**

M. Sylvain LEROYER est proclamé 5^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

➤ **Election du 6^{ème} Vice-président**

M. Alexandre PORÉE est arrivé après l'élection du 5^{ème} Vice-Président

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 6^{ème} Vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- **M. Lucien BAZIN**

- **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	55
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	3
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	1
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	51
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	26
f) Majorité absolue	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BAZIN Lucien	50	Cinquante
M. MARCHAND Patrice	1	Un

- **Proclamation de l'élection du 6^{ème} Vice-président**

M. BAZIN Lucien est proclamé 6^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

➤ **Election du 7^{ème} Vice-président**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 7^{ème} Vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- Mme Marie-Line LEVALLOIS
- Mme Caroline TORTORICI

• **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	55
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	1
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	2
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	52
f) Majorité absolue	27

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme LEVALLOIS Marie-Line	41	Quarante et un
Mme TORTORICI Caroline	11	Onze

• **Proclamation de l'élection du 7^{ème} Vice-président**

Mme Marie-Line LEVALLOIS est proclamée 7^{ème} Vice-présidente et est immédiatement installée.

Election du 8^{ème} Vice-président

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 8^{ème} Vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- Mme Vanessa LARCHER

• **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	55
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	2
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	3
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	50
f) Majorité absolue	26

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme LARCHER Vanessa	50	Cinquante

• **Proclamation de l'élection du 8^{ème} Vice-président**

Mme Vanessa LARCHER est proclamée 8^{ème} Vice-présidente et est immédiatement installée.

Election du 9^{ème} Vice-président

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 9^{ème} Vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- M. Patrick **POUPION**
- M. Frédéric **BROGNIART**

• **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	55
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	1
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	0
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	54
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	28
f) Majorité absolue	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BROGNIART Frédéric	6	Six
M. POUPION Patrick	48	Quarante-huit

- **Proclamation de l'élection du 9^{ème} Vice-président**
M. Patrick **POUPION** est proclamé 9^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

Election du 10^{ème} Vice-président

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 10^{ème} Vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- M. Denis **JOUAULT**
- **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	55
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	1
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	2
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	52
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	27
f) Majorité absolue	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme GARNIER Catherine	1	Un
M. JEANNEAU Olivier	1	Un
M. JOUAULT Denis	50	Cinquante

- **Proclamation de l'élection du 10^{ème} Vice-président**
M. Denis **JOUAULT** est proclamé 10^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 11^{ème} Vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- Mme Nicole DESMOTTES

- Résultats des votes

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	55
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	1
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	4
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	50
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	26
f) Majorité absolue	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme DESMOTTES Nicole	49	Quarante-neuf
M. MARCHAND Patrice	1	Un

- Proclamation de l'élection du 11^{ème} Vice-président

Mme Nicole DESMOTTES est proclamée 11^{ème} Vice-présidente et est immédiatement installée.

M. Régis PICOT a quitté la séance du Conseil Communautaire après l'élection du 11^{ème} Vice-Président.

b. Elections des autres membres du Bureau

L'élection se déroule au scrutin uninominal secret à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du Conseil Communautaire.

Les élections se déroulent successivement, dans l'ordre de leur rang.

Mme la Présidente invite ensuite le conseil communautaire à procéder à l'élection des autres membres du bureau.

- Election du 1^{er} autre membre du Bureau

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 1^{er} autre membre du Bureau de l'intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- M. Patrice MARCHAND

- Résultats des votes

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	54
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	1
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	1
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	52
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	27
f) Majorité absolue	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. MARCHAND Patrice	52	Cinquante-deux

- Proclamation de l'élection du 1^{er} autre membre du Bureau

M. Patrice MARCHAND est proclamé 1^{er} autre membre du Bureau.

➤ **Election du 2^{ème} autre membre du Bureau**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 2^{ème} autre membre du Bureau de l'intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- Mme Sandrine LEPETIT

- **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	54
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	2
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	1
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	51
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	26
f) Majorité absolue	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme LEPETIT Sandrine	51	Cinquante et un

- **Proclamation de l'élection du 2^{ème} autre membre du Bureau**

Mme Sandrine LEPETIT est proclamée 2^{ème} autre membre du Bureau.

➤ **Election du 3^{ème} autre membre du Bureau**

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 3^{ème} autre membre du Bureau de l'intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- M. Hervé PONDEMER

- **Résultats des votes**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	54
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	2
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	2
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	50
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	26
f) Majorité absolue	

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme PAUTRET Isabelle	1	Un
M. PONDEMER Hervé	49	Quarante-neuf

- **Proclamation de l'élection du 3^{ème} autre membre du Bureau**

M. Hervé PONDEMER est proclamée 3^{ème} autre membre du Bureau.

➤ Election du 4^{ème} autre membre du Bureau

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 4^{ème} autre membre du Bureau de l'intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- Mme Noëlle BRU

• Résultats des votes

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	54
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	1
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	1
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	52
f) Majorité absolue	27

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme BRU Noëlle	52	Cinquante-deux

• Proclamation de l'élection du 4^{ème} autre membre du Bureau

Mme Noëlle BRU est proclamée 4^{ème} autre membre du Bureau.

M. Frédéric BROGNIART a quitté la séance du Conseil Communautaire après l'élection du 4^{ème} autre membre du Bureau. Il a donné pouvoir à M. Lucien BAZIN pour voter en ses lieu et place jusqu'à la fin de la séance.

➤ Election du 5^{ème} autre membre du Bureau

Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 5^{ème} autre membre du Bureau de l'intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

Se sont déclarés candidats :

- Mme Noémie ESNOULT
- M. Olivier JEANNEAU

• Résultats des votes

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	54
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	1
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	0
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	53
f) Majorité absolue	27

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme ESNOULT Noémie	47	Quarante-sept
M. JEANNEAU Olivier	6	Six

• Proclamation de l'élection du 5^{ème} autre membre du Bureau

Mme Noémie ESNOULT est proclamée 5^{ème} autre membre du Bureau.

- Election du 6^{ème} autre membre du Bureau
- Mme la Présidente demande aux Conseillers Communautaires, candidats au poste de 6^{ème} autre membre du Bureau de l'intercom de la Vire au Noireau de se déclarer.
 Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.
 Se sont déclarés candidats :
- Mme Maryse DUVAUX

• Résultats des votes

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms :	
b) Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	54
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs :	1
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par les assesseurs :	5
e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	48
f) Majorité absolue	25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. COUTARD Eddy	1	Un
Mme DUVAUX Maryse	46	Quarante-six
Mme PAUTRET Isabelle	1	Un

- Proclamation de l'élection du 6^{ème} autre membre du Bureau

Mme Maryse DUVAUX est proclamée 6^{ème} autre membre du Bureau.

D2026-4-3-4 : Charte de l'élu local

La Loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 a créé le statut de l'élu(e) local(e)

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que :

« Lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du titre 1^{er} dans les communautés de communes »

L'article L.1111-12 du CGCT :

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local ».

Article L1111-13 du CGCT :

« Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsqu'un intérêt personnel est en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif. »

Article L1111-14 du CGCT :

« Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes sociaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »

Proclamation des résultats :

Sont proclamés en qualité de :

Présidente de l'intercom de la Vire au Noireau	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
1^{er} vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau	M. Pascal MARTIN
2^{ème} vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau	M. Régis DELQUAIRE
3^{ème} vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau	M. Sylvain DELANGE
4^{ème} vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau	M. Patrice LEPAINTEUR
5^{ème} vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau	M. Sylvain LEROYER
6^{ème} vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau	M. Lucien BAZIN
7^{ème} vice-présidente de l'intercom de la Vire au Noireau	Mme Marie-Line LEVALLOIS
8^{ème} vice-présidente de l'intercom de la Vire au Noireau	Mme Vanessa LARCHER
9^{ème} vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau	M. Patrick POUPION
10^{ème} vice-président de l'intercom de la Vire au Noireau	M. Denis JOUVAULT
11^{ème} vice-présidente de l'intercom de la Vire au Noireau	Mme Nicole DESMOTTES

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions : Ils sont Présidente et Vice-Présidents, membres du Bureau communautaire

Complété des autres membres qui ne sont ni président, ni vice-présidents, à savoir les conseillers délégués suivants :

1^{er} autre membre du Bureau communautaire	M. Patrice MARCHAND
2^{ème} autre membre du Bureau communautaire	Mme Sandrine LEPETIT
3^{ème} autre membre du Bureau communautaire	M. Hervé PONDEMER
4^{ème} autre membre du Bureau communautaire	Mme Noëlle BRU
5^{ème} autre membre du Bureau communautaire	Mme Noémie ESNOULT
6^{ème} autre membre du Bureau communautaire	Mme Maryse DUVAUX

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions : Ils sont conseillers délégués, autres membres du Bureau communautaire.

Ciôture du Procès-verbal

Le présent procès-verbal dressé et clos le ... 8... Avril... 2026 à
..... 2... heures... minutes et est, après lecture, signé par le/la Président(e),
le/la doyen(ne) d'âge, le/la secrétaire de séance et les assesseurs.

Le/la Président(e) de la Communauté de
Communes « Intercom de la Vire au Noireau :
Mme Catherine GOURNEY-LEGARTE Mme Nicole DESTOTTES



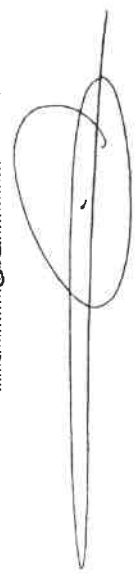
Le/la secrétaire de séance :
Mme Roselyne DUBOURGUAIS



Les assesseurs :
Mme M. Maryse... DUNAUX.....



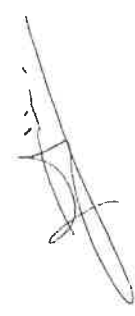
Mme M. Michel... LELARGE.....



Mme M. Marie-Line... LEVALLOIS...



Mme M. Caroline... TORTORACI.....



Publié le : 090426

DÉPARTEMENT DU
CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

EPCI

**ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU
VICE-PRESIDENTS et AUTRES MEMBRES**

FEUILLE DE PROCLAMATION
annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Mme	GOURNES LEVANTE Catherine	29/10/1971	Président	69
M	MARTIN Pascal	31/09/1956	1 ^{er} Vice-président	51
M	DELIQUAIRE Régis	11/04/1963	2 ^e Vice-Président	52
M	DELANGIE Sylvain	22/10/1961	3 ^e Vice-Président	51
M	Patrice LEPAINTEUR	17/03/1957	4 ^e Vice-Président	51
M	LERoyer Sylvain	19/09/1971	5 ^e Vice-Président	50
M	Lucien BAZIN	21/10/1958	6 ^e Vice-Président	50
M	Marie-Lise LEVALLOIS	08/02/1965	7 ^e Vice-Présidente	41
Mme	Vanessa LARCHER	11/06/1980	8 ^e Vice-Présidente	50
M	Patrick TOUPION	22/06/1965	9 ^e Vice-Président	48
M	Denis JOUVAULT	18/05/1977	10 ^e Vice-Président	50
Mme	Nicole DESMOTTES	10/05/1948	11 ^e Vice-Présidente	69
M	MARCHANT Patrice	08/03/1951	Conseiller Délégué	52
M	Sandrine LEPETIT	13/02/1980	Conseiller Délégué	51
M	PONDONER Herve	27/09/1991	Conseiller Délégué	69
Mme	BRU Noelle	20/12/1967	Conseillère Déléguée	52
Mme	ESNOULT Noémie	08/08/1996	Conseillère Déléguée	47
M	Maryse DUVALL	29/02/1992	Conseillère Déléguée	60

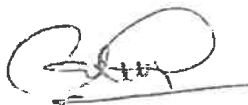
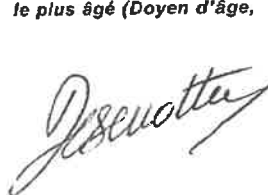
Fait à VIRE NORMANDIE le 08 Avril 2026

Le Président,

Le conseiller communautaire
le plus âgé (Doyen d'âge,

Les assesseurs,

Le secrétaire,



¹ Préciser : Président ou vice-président ou autres membres (indiquer le numéro d'ordre des vice-présidents et autres membres)

Affiché et publié le : 08/04/26










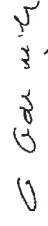
FEUILLET D'EMARGEMENT
 Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
 00408-D2026-4.3-144-AU
Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Baireau
 Séance du : **Mercredi 8 Avril 2026 à 16h00**
 Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours












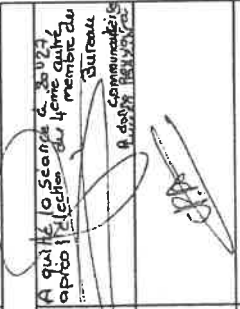



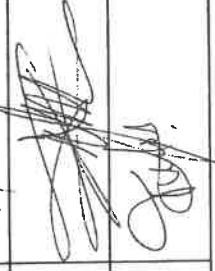

**Election du Président et des membres du Bureau
 (Vice-Présidents et autres membres)**

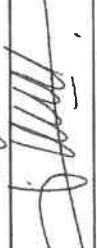
Prénom - NOM des Conseillers	Titre	Emargement au début de la séance
CONDE-EN-NORMANDIE		
1 Monsieur Xavier ANCKAERT	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	A donné pouvoir à M. Ponsasman Hervé
2 Madame Valérie CATHERINE	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	A donné pouvoir à Mme Lascares Vanessa
3 Monsieur Sylvain DELANGE	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
4 Madame Pierrette MAURICE	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	A donné pouvoir à M. Delange Sylvain
5 Madame Sandrine PARISY	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
6 Monsieur Hervé PONDEMER	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
LA VILLETTE		
7 Monsieur Amaud BREARD	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
PERIGNY		
8 Monsieur Jérémy MORU	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
PONTECOULANT		
9 Madame Gislaine MARIE	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	


SAINT-DENIS-DE-MERE		
10 Madame Vanessa LARCHER	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
TERRES-DE-DRUANCE		
11 Madame Isabelle PAUTRET	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	

Prénom - NOM des Conseillers	Titre	Emargement au début de la séance
BEAUMESNIL		
12 Monsieur Gilles PORQUET	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
CAMPAGNOLLES		
13 Madame Catherine GOURNEY LECOINTE	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
LANDELLES-ET-COUPIGNY		
14 Monsieur Denis JOUAULT	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
LE MESNIL-ROBERT		
15 Monsieur Anthony LEROYER	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
NOUES-DE-SIENNE		
16 Monsieur Christophe ENGUEHARD	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
17 Madame Noémie ESNOLT	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
18 Monsieur Olivier JEANNEAU	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
19 Monsieur Sylvain LEROYER	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
PONT-BELLANGER		
20 Monsieur Jean-Pierre MURIER	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
SAINT-AUBIN-DES-BOIS		
21 Monsieur Serge PELLERIN	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	a donné pouvoir à M. Denis JOUAULT
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU		
22 Madame Catherine GARNIER	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	

Prénom - NOM des Conseillers	Titre	Emargement au début de la séance
SOULEUVRE-EN-BOCAGE		
23 Madame Catherine BROCHET	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
24 Monsieur Régis DELIQUAIRE	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
25 Monsieur Edward LAIGNEL	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
26 Madame Sandrine LEPETIT	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
27 Madame Marie-Line LEVALLOIS	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
28 Monsieur James LOUVET	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
29 Madame Cécile RAULD	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
30 Madame Caroline TORTORICI	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
31 Monsieur Frédéric TREFEU	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	

Prénom - NOM des Conseillers	Titre	Emargement au début de la séance
VALDALLIERE		
32 Monsieur Frédéric BROGNIART	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	 A qui le 10/05/2019 a été élu membre du conseil communautaire
33 Madame Noëlle BRU	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
34 Monsieur Romain LE MOAL	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
35 Monsieur Patrice LEPAINTEUR	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
36 Monsieur Patrick POUPION	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
37 Madame Mathilde SOINARD	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	

Prénom - NOM des Conseillers	Titre	Emargement au début de la séance
VIRE NORMANDIE		
38 Monsieur Lucien BAZIN	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
39 Madame Marie-Ange CORDIER	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
40 Monsieur Eddy COUTARD	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
41 Madame Nicole DESMOTTES	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
42 Madame Roselyne DUBOURGUAIS	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
43 Madame Maryse DUVAUX	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
44 Monsieur Corentin GOETHALS	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
45 Madame Marie-Line GUEDJ	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
46 Monsieur Sébastien LEBRUN	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
47 Monsieur Michel LELARGE	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
48 Madame Héléne LEPRINCE	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
49 Monsieur Patrice MARCHAND	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
50 Monsieur Pascal MARTIN	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
51 Madame Valérie OLLIVIER	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	 Billet de 1000 Francs électoral au Poste de Avis de Préfecture Paris 1309
52 Monsieur Régis PICOT	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	

53	Monsieur Alexandre POREE	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	Arrive P. 18h26 après l'élection du Seme. Vice-Président Ayant donné pouvoir à Mme Hélène LEGRANCE
54	Madame Martine ROBBES	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	
55	Monsieur Jacques SALLARD	Membre Titulaire du Conseil Communautaire	a donné pouvoir à M. Paul MARJIV